



La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications

« SO.T.E.TEL »

Société anonyme au capital de 23.184.000 DT

Sise rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 30 Juin 2015 à partir de 10h00 au siège social de la société, sis à rue des Entrepreneurs ZI Charguia 2- Aéroport Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la nomination d'un Administrateur et fin de mandat de deux Administrateurs;
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes afférant au même exercice;
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2014;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014;
- Jetons de présences;
- Quitus aux Administrateurs;
- Pouvoirs.

Tous les documents afférents à ces assemblées sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal conformément aux dispositions de l'article 280 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL » sont convoqués pour y assister.

**ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 Juin 2015**

- 1. Ratification de la nomination d'un Administrateur et fin de mandat de deux Administrateurs;**
- 2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014;**
- 3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes afférant au même exercice;**
- 4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2014;**
- 5. Affectation du résultat de l'exercice 2014;**
- 6. Jetons de présences;**
- 7. Quitus aux Administrateurs;**
- 8. Pouvoirs;**

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (Exercice 2014)

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination de Mr. Salah Jarraya en qualité d'Administrateur pour un mandat de 3 ans, à partir de l'exercice 2015 et qui prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2017.

Mr. Salah Jarraya accepte sa nomination et déclare qu'il ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéances prévues par la loi. Il informe l'Assemblée Générale Ordinaire des fonctions de direction occupées par lui dans d'autres sociétés et cela conformément aux dispositions des articles 192 et 193 du CSC.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Mme Emna Mnif et de la fin du mandat de M. Mohamed Fersi administrateurs au sein du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer deux nouveaux sièges aux représentants des actionnaires autres que TT et appelle le Conseil d'Administration à organiser la désignation des représentants des actionnaires ayant le plus grand nombre d'actions, le même actionnaire n'ayant droit qu'à un seul poste d'Administrateur, et soumettre la proposition de leur nomination à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion relatif à l'exercice clos 31 Décembre 2014, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et après examen du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux Comptes, approuve les États financiers au 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître des capitaux propres de 20.503.445 DT y compris un résultat net déficitaire de l'exercice s'élevant à 4.643.691 DT et un total du bilan de 52.016.856 DT.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et après examen du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve les conventions qui y figurent.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reporter le déficit de l'exercice 2014 pour un montant de 4.643.691,369 DT comme suit :

- Amortissements différés : 1.222.490,897 DT
- Pertes reportées : 3.421.200,472 DT

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide :

- D'allouer des jetons de présence d'un montant brut de 6.250 DT à chacun des Membres du Conseil d'Administration au titre de 2014.
- D'allouer une rémunération d'un montant annuel brut de 3.750 DT à chacun des Membres du comité Permanent d'Audit.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne sans réserves aux Administrateurs un quitus pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au mandataire social ou à son représentant pour procéder aux formalités légales requises pour le dépôt, l'enregistrement et la publication.